

DECRET N° 2016- 648 du 21 octobre 2016

portant nomination de l'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire du
Bénin près la République de Turquie.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016;
- Vu** Le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 19 octobre 2016,

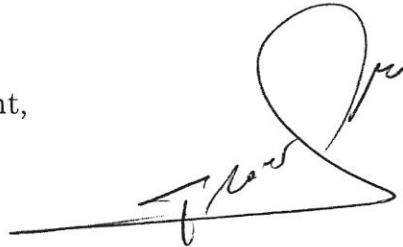
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Issiradjou GOMINA IBRAHIM est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin près la République de Turquie.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 21 octobre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



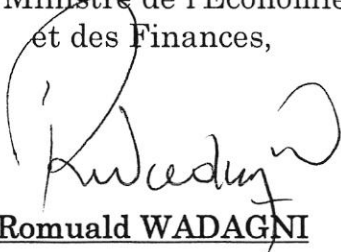
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



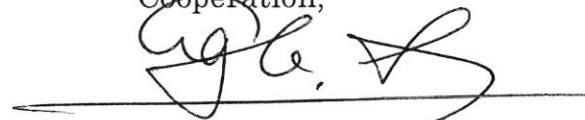
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,



Aurélien AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESGPR 2 MEF 2 MAEC 2 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4
INTERESSE 01 JORB 1.